Nations Unies S/PV.4855

Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4855e séance

Mardi 11 novembre 2003, à 10 heures
New York

Président :	M. Gaspar Martins	(Angola)
Membres :	Allemagne	M. Trautwein
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Tidjani
	Chili	M. Andereya Latorre
	Chine	M. Cheng Jingye
	Espagne	M. Arias
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. de La Sablière
	Guinée	M. Sow
	Mexique	M. Pujalte
	Pakistan	M. Akram
	République arabe syrienne	M. Atieh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Rapport sur la mission du Conseil de sécurité effectuée en Afghanistan du 31 octobre au 7 novembre 2003

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

03-60685 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné qu'il s'agit de la première séance du Conseil pour le mois de novembre, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. l'Ambassadeur John Negroponte, Représentant permanent des États-Unis d'Amérique, pour la manière dont il s'est acquitté de ses fonctions de Président du Conseil de sécurité au cours du mois d'octobre 2003. Je suis sûr de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant à M. Negroponte notre profonde appréciation pour les grands talents de diplomate avec lesquels il a dirigé les travaux du Conseil, le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Rapport sur la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan du 31 octobre au 7 novembre 2003

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du Représentant de l'Afghanistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Bâzel (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables et en l'absence d'objection, je considère que le Conseil de sécurité décide d'inviter l'Ambassadeur Gunter Pleuger, chef de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Pleuger à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je souhaite la bienvenue, à leur retour, aux membres du Conseil et aux membres du Secrétariat qui ont participé à la mission en Afghanistan. Je donne la parole à M. Gunther Pleuger, chef de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan.

M. Pleuger (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole pour présenter un rapport au Conseil de sécurité sur le voyage du Conseil en Afghanistan. Un rapport écrit sera bientôt distribué.

La mission du Conseil de sécurité en Afghanistan, qui s'est terminée vendredi dernier, a eu lieu presque deux ans après une conférence parrainée par l'ONU à Bonn, qui a jeté les bases de l'avenir pacifique de l'Afghanistan. Cette mission a eu lieu à un moment crucial du processus, car elle a coïncidé avec la publication du projet de constitution, qui représente une des pierres angulaires de l'Accord de Bonn. La mission a ainsi eu la possibilité d'obtenir directement les points de vue des interlocuteurs afghans sur le processus constitutionnel en cours.

L'objectif principal de la mission était de montrer au peuple afghan que l'Afghanistan garde une place de choix à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et que la communauté internationale continue d'appuyer le processus de paix en Afghanistan. En outre, la mission a délivré un message très clair aux autorités locales et provinciales, à savoir qu'il est impératif qu'elles mettent un terme à leurs luttes intestines et qu'elles participent au processus de Bonn en coopérant avec le Gouvernement central.

Avant d'entrer dans le détail des discussions politiques, je voudrais souligner que la mission du Conseil de sécurité a reçu un accueil très chaleureux et appréciée par tous nos interlocuteurs afghans à Kaboul, ainsi qu'à Herat et à Mazar-i-Sharif. Les membres de la mission ont le sentiment qu'après des décennies de guerre, les Afghans sont reconnaissants de toute l'assistance que la communauté internationale apporte à la reconstruction de leur pays. Ce fort message de

soutien, qui était l'objectif déclaré de la mission, a été très chaleureusement accueilli par les Afghans.

Les membres de la mission ont été très impressionnés par le désir des Afghans de s'unir pour reconstruire leur pays et améliorer leurs conditions de vie. En particulier, contrairement à ce qui se passe dans d'autres zones de crise, il existe, malgré les divisions ethniques et les luttes intestines constantes, une identité nationale afghane. Il ne semble pas y avoir la moindre tendance séparatiste en Afghanistan. Par la même occasion et afin de brosser un tableau complet, je dois mentionner que nos interlocuteurs afghans ont fait état d'une exaspération croissante devant l'absence de dividendes de paix et d'avantages concrets, en particulier dans les provinces.

Au cours des deux dernières années, le Gouvernement afghan, avec l'appui de la communauté internationale, a réalisé des progrès importants dans l'application de l'Accord de Bonn pour que le pays se remette des dévastations apportées par plus de vingt années de guerre. La mission a noté des progrès considérables dans un grand nombre de domaines, notamment le lancement réussi d'une nouvelle monnaie nationale, le programme de reconstruction des routes qui est en cours et la réouverture des écoles. La mission a également relevé des progrès dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, le début d'une campagne de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, des préparatifs pour la Loya Jirga constitutionnelle et la publication d'un projet de constitution durant sa présence à Kaboul. Ce progrès d'ensemble est visible dans tous les recoins de Kaboul : des constructions sont en cours partout, les marchés regorgent de marchandises, on voit partout des enfants qui vont à l'école et, surtout, la ville connaît des embouteillages constants et malheureusement est aussi polluée par l'intense circulation.

Malgré ces progrès, il faut encore relever d'importants défis et il reste beaucoup à faire si nous voulons que le processus de paix devienne irréversible et que la sécurité soit établie en Afghanistan. L'insécurité due aux activités terroristes, aux luttes intestines et à la criminalité liée au trafic de drogues constitue aujourd'hui une grande source de préoccupation pour la société afghane. Le sud et le sud-est du pays ont été particulièrement signalés par tous les interlocuteurs à cet égard. Dans ces régions, l'absence de sécurité, y compris les attaques contre les organisations non gouvernementales, ralentit les efforts de reconstruction. Cette insécurité et ces attaques ont à nouveau été rappelées aujourd'hui avec la nouvelle expression peu appropriée par un tel événement d'une attaque tout à fait regrettable contre le bureau de l'ONU à Kandahar. Les menaces que connaissent ces régions limitent l'accès du Gouvernement et des organismes de développement. Une telle insécurité constitue également un défi direct à la pleine application des Accords de Bonn, car elle limite l'espace politique qui est nécessaire aux processus politiques nationaux et bloque l'accès à de nombreux secteurs, risquant ainsi d'entraîner la marginalisation de certaines parties de la population, notamment dans les zones à majorité pachtoune.

Trop nombreux sont les endroits en Afghanistan où les droits fondamentaux des individus et des communautés sont violés par des commandants locaux et des chefs de factions. La mission a entendu des plaintes véhémentes sur les mesures d'intimidation, de harcèlement et d'exclusion prises pour tenir des organisations féminines et des groupes de la société civile à l'écart des activités sociales, économiques et politiques.

Les institutions judiciaires restent faibles et l'économie qui repose sur le trafic des stupéfiants n'est pour ainsi dire pas contrôlée. En particulier, du fait de sa croissance rapide, l'économie qui repose sur le trafic des stupéfiants ces derniers mois pourrait limiter considérablement l'économie officielle et met en péril les faibles progrès enregistrés dans le domaine de la reconstruction et de la stabilisation économique. Si l'on ne parvient pas à réaliser des progrès dans la lutte contre le trafic de stupéfiants dans un avenir proche, les conséquences à long terme du trafic de drogues, de l'instabilité et des réseaux terroristes qui les utilisent pourraient être beaucoup plus graves.

Pour relever ces défis, en particulier dans le domaine susmentionnés de la sécurité, il faudra en fin de compte élargir l'autorité du Gouvernement central pour lui permettre de contrôler toutes les forces armées et les armes ainsi que les revenus nationaux et mettre en place des institutions nationales efficaces et représentatives chargées d'assurer la justice et la sécurité. À cet égard, l'élargissement du mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) a été salué à l'unanimité par les Afghans.

Toutefois, la plupart des interlocuteurs afghans pensent que le déploiement prévu d'une Équipe

allemande de reconstruction de province à Kunduz est insuffisant et demandent que des contingents de la FISA soient déployés dans l'ensemble de l'Afghanistan. Ils ont souligné qu'un appui important des forces internationales était nécessaire pour créer un environnement favorable au Processus de Bonn, pour mettre en place une armée nationale et des forces de police, et pour étendre l'autorité du Gouvernement central dans les provinces. L'Ambassadeur Brahimi souscrit également à cette opinion. Une paix durable et la sécurité en Afghanistan ne pourront être réalisés uniquement par l'autorité afghane. Cela dépend également de l'appui politique et financier continu et coordonné de la communauté internationale à l'Afghanistan.

Je voudrais maintenant développer certaines questions clefs dans le détail. Le premier et principal élément est la sécurité. Tout au long de notre visite, la sécurité a été au coeur des débats avec tous les interlocuteurs. La mission a constaté sans le moindre doute comment l'absence de sécurité (« la loi du canon » selon certains) affectait tout le processus de paix afghan. Selon nos interlocuteurs afghans, les trois grandes sources d'insécurité sont le terrorisme, les luttes entre factions et la production et le trafic de drogues.

Dans les provinces du Sud, du Sud-Est et de l'Est, l'insécurité est grandement exacerbée par les attaques terroristes des éléments présumés du Taliban, d'Al-Qaida et de partisans de Gulbudeen Hekmatyar. Ces éléments représentent une grande menace pour les forces de police nouvellement créées et pour l'Armée nationale afghane, ainsi que pour les Afghans appuyant le Gouvernement central et, de plus en plus, pour la communauté d'assistance. Ces menaces ont grandement ralenti le relèvement du fait de l'accès limité du gouvernement, des organismes humanitaires et de développement internationaux. Cela a augmenté le risque de voir la population majoritaire pachtoune – déjà désappointée de sa représentation relativement limitée au gouvernement – marginalisée. À cet égard, la mission s'est vue encouragée par les plans des forces de coalition visant à déployer des Équipes pilotes de reconstruction de province dans le sud et le sud-est, et à envisager des projets pilotes dans les zones de développement régionales.

La stabilité à long terme en Afghanistan ne saurait être réalisée sans une coopération avec les États voisins. De nombreux interlocuteurs afghans ont toujours évoqué l'instabilité provoquée par les Taliban et les membres d'Al-Qaida qui traverseraient la frontière pour entrer en Afghanistan. Cependant, le Ministre des affaires étrangères à Islamabad et l'Ambassadeur du Pakistan en Afghanistan ont eu, au cours de réunions d'information, l'occasion d'assurer la mission que le Pakistan faisait tout son possible pour contrôler la frontière avec l'Afghanistan et ont souligné la nécessité de déployer une assistance internationale plus poussée à cet égard.

Dans trop de zones du pays, le contrôle arbitraire exercé par les commandants locaux et les factions armées a entraîné de lourdes pertes en vies humaines. Le mois dernier, les combats les plus acharnés entre factions depuis la signature du Processus de paix de Bonn ont eu lieu à Mazar-i-Sharif. Lors de nos rencontres avec les responsables de la province et les dirigeants de factions à Herat et Mazar, la mission a souligné l'importance vitale de la coopération entre les provinces et le Gouvernement central. Elle a également insisté sur la nécessité de respecter les droits de l'homme et de créer une société civile. En particulier, lors de la réunion avec Atta Mohammad et Abdulrashid Dostum, la mission a souligné en termes vigoureux qu'il fallait mettre en oeuvre les réformes prévues pour le Nord. Ces réformes comprennent notamment l'intégration de forces locales dans une armée nationale, la démilitarisation de Mazar et la nomination de cadres aux positions clefs de l'administration locale.

De nombreux interlocuteurs, notamment le Président Karzai et le Ministre des affaires étrangères Abdullah, ont indiqué que la production et le trafic de stupéfiants étaient une grande source d'instabilité. Ils ont fait valoir que la production et le trafic de drogues alimentaient le terrorisme, la criminalité et la corruption. L'Ambassadeur Brahimi avait souligné que l'ampleur du problème était telle que l'Afghanistan pourrait devenir un narco-État. Comme l'a dit le Ministre des finances Ghani, la production d'opium épuise les ressources de l'Afghanistan car elle implique des coûts économiques, en matière de santé et de défense plus importants. Il a adjuré la communauté internationale de fournir des preuves pour les poursuites judiciaires qui contribueraient à isoler les responsables. Des responsables du Gouvernement afghan et des organisations non gouvernementales ont souligné la nécessité de mettre en place un programme d'action global pour lutter contre la production et le trafic de stupéfiants. En outre, ils ont souligné qu'il

importait de faire preuve d'une coopération accrue avec les États voisins à cet égard. Étant donné que les stupéfiants provenant d'Afghanistan ont un impact significatif sur les marchés des usagers finals, il convient de redoubler d'efforts pour contrôler les stupéfiants au-delà de l'Afghanistan, y compris le long des frontières. La mission a salué les efforts déjà déployés par le Gouvernement afghan avec l'assistance du Royaume-Uni en tant que pays pilote en matière de lutte contre les stupéfiants et a appelé à un effort soutenu, coordonné et global pour lutter contre le trafic et la production de stupéfiants.

S'agissant de l'assistance internationale en matière de sécurité, la mission a répété que c'est en fin de compte aux Afghans eux-mêmes qu'il revient d'en assumer la responsabilité. Toutefois, avant la mise en place d'institutions afghanes chargées de la sécurité, des forces internationales seront toujours nécessaires. À cet égard, tous les interlocuteurs s'étaient chaleureusement félicités de la résolution 1510 (2003) du Conseil de sécurité qui avait appelé à des déploiements internationaux dans tout l'Afghanistan.

La mission a été impressionnée par la contribution favorable de la FIAS en matière de sécurité à Kaboul et du rôle de l'Équipe britannique de reconstruction de province à Mazar-i-Sharif. La mission s'attend à une contribution plus poussée de la FIAS au Processus de Bonn, notamment à l'appui de la Loya Jirga constitutionnelle et du processus électoral.

En outre, la mission a été informée des initiatives prises pour accélérer la réforme du secteur de sécurité.

Les efforts visant à la création d'une police nationale ont été vivement stimulés par la fourniture, récente, d'une assistance supplémentaire des États-Unis. Ces initiatives sont particulièrement efficaces pour garantir les conditions indispensables à la réussite de la Loya Jirga constitutionnelle et du processus électoral. À ce titre, le Ministre de l'intérieur a fait valoir qu'il importait d'alimenter de manière régulière le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public, qui sert notamment au versement des salaires des fonctionnaires des services de police.

Avec la nomination de 22 hauts responsables, le premier niveau de réforme du ministère de la défense a été mené à bien. Les interlocuteurs afghans et leurs partenaires internationaux ont souligné que, même s'il restait encore beaucoup faire pour transformer le ministère en un organe véritablement représentatif, cette avancée permettait à la phase pilote du programme de Désarmement, démobilisation et réinsertion de démarrer à Kunduz. La Mission invite l'Administration provisoire à poursuivre dans le sens de ces mesures initiales pour achever le processus de réforme et l'étendre à d'autres institutions clefs, à commencer par le ministère de l'intérieur et les services de renseignements, afin d'en garantir le professionnalisme et la représentativité.

À ce jour, les conditions posées dans le Processus de paix de Bonn ont été atteintes, la plupart dans les temps impartis. Toutefois, l'Afghanistan entre désormais dans la phase la plus délicate du processus de paix, avec la Loya Jirga constitutionnelle et le processus électoral. Ces événements, par nature, mettent au premier plan les questions qui divisent la société. Or, en Afghanistan, les conditions indispensables à un processus politique national crédible ne sont pas encore en place : la réconciliation nationale mérite davantage d'attention encore, les partis politiques ont besoin de temps pour se développer, les institutions nationales doivent être réformées et le pouvoir des dirigeants de factions doit être réduit. En outre, certains commandants locaux continuent d'ignorer les exigences du Gouvernement central concernant la nomination de responsables provinciaux et le versement des recettes douanières.

La Mission, après entretiens avec le chef du Groupe des élections de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), estime que, malgré les efforts notoires déployés par la MANUA et les autorités électorales afghanes, l'inscription sur les listes électorales est rendue précaire, non seulement du fait de l'absence de sécurité, mais aussi en raison du manque de financement. La Mission du Conseil a noté que le projet de constitution, publié durant sa visite, prévoyait un arrangement de transition disposant que les élections présidentielles et les élections législatives pouvaient avoir lieu à 12 mois d'écart au maximum. M. Brahimi, le Représentant spécial, s'est particulièrement félicité de ce délai, estimant qu'organiser des élections législatives trop tôt pouvait conduire au renforcement de la situation politique qui prévaut actuellement dans les provinces. À cet égard, la Mission a insisté sur la nécessité de tenir des élections parlementaires le plus tôt possible après les élections présidentielles.

La Mission a également rencontré des représentants de la société civile et de la Commission

indépendante des droits de l'homme en Afghanistan à Kaboul, Herat et Mazar-i-Sharif. Nombre des représentants ont décrit de manière éloquente la situation générale dans leur région, caractérisée par des abus généralisés de toute une série de droits individuels. En réponse, la Mission a, dans tous ses pourparlers avec les dirigeants régionaux, insisté sur l'importance d'une société civile dynamique et du respect des droits de l'homme pour la stabilité en Afghanistan.

Les représentants des organisations non gouvernementales et de la société civile ont demandé à ce que l'on en finisse avec l'impunité, que l'on mette en place un mécanisme de justice transitoire et que l'on procède aussi au déploiement d'observateurs chargés des droits de l'homme. Ils ont souligné qu'il est inacceptable que les auteurs de graves violations des droits individuels puissent continuer à occuper des fonctions publiques élevées. Cependant les hauts responsables de l'Administration transitoire et d'autres interlocuteurs ont suggéré que l'Afghanistan, pour le moment, était trop affaibli pour relever les défis du passé et qu'il fallait plutôt s'attacher à mettre en place des pratiques de bonne gouvernance.

En outre, la Mission a eu l'occasion de procéder à un échange de vues avec le Ministre de la condition de la femme et a reçu des comptes-rendus de représentants de la société civile sur les questions de parité entre les sexes. Les droits des femmes, et notamment leur participation active dans les domaines social, politique et économique, restent gravement entravés par la culture, les coutumes et l'absence de sécurité. La Mission a été choquée d'apprendre que les menaces de mort étaient fréquentes contre les militantes féministes et que le taux de suicide parmi les femmes était très élevé. Ces 6 derniers mois seulement, il y a eu plus de 40 cas de suicide, souvent des réactions de désespoir contre un mariage forcé. Les représentants de la société civile ont souligné qu'il fallait que les questions concernant les femmes reçoivent immédiatement une attention minutieuse. Ils se sont montrés particulièrement préoccupés par le projet de constitution actuel, qui à leurs yeux n'offre pas de garanties suffisamment explicites pour les droits des femmes.

Concrètement, à l'issue de la Mission, nous formulons les recommandations suivantes. Premièrement, toutes les factions devraient être retirées d'urgence de Kaboul, conformément à l'Annexe I de l'Accord de Bonn. Deuxièmement, la communauté internationale devrait d'urgence allouer davantage de ressources au Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public et renforcer l'assistance aux efforts déployés dans le secteur de la sécurité. Troisièmement, l'Administration transitoire afghane devrait poursuivre et étendre à d'autres institutions clefs les réformes, comme celle entreprise récemment pour le ministère de la défense. Quatrièmement, la Mission appuie le voeu du Président afghan de réunir une conférence de suivi du Processus de Bonn en début d'année prochaine, et elle invite le Secrétaire général à étudier les possibilités de convoquer une telle conférence, afin d'assurer l'appui financier indispensable et l'élan politique nécessaire pour la paix et la stabilité en Afghanistan. Cinquièmement, l'Administration transitoire afghane devrait lancer un processus de réconciliation nationale visant tous les Afghans disposés à aider au relèvement du pays, sans se soucier du passé, afin de consolider le Gouvernement central et les institutions fondamentales de l'État. En outre, elle devrait assurer une participation large et universelle au processus de paix, notamment pour ce qui est du rôle des femmes.

Pour terminer, je voudrais remercier les membres de l'Administration transitoire afghane et la MANUA de leur hospitalité durant notre visite. Je voudrais aussi remercier la MANUA et les membres du Secrétariat de leur précieux appui dans l'organisation de la Mission, et féliciter tout le personnel de la MANUA pour le travail qu'il accomplit avec dévouement au service de l'Afghanistan dans un environnement extrêmement difficile et peu sûr. Enfin, je voudrais remercier les membres du Conseil de sécurité de leur coopération et de leur esprit d'équipe grâce auxquels diriger la Mission était un plaisir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Pleuger de son exposé. Au nom du Conseil, je voudrais exprimer ma gratitude à tous les membres de la Mission du Conseil de sécurité que l'Ambassadeur Pleuger a si bien dirigée, pour la façon dont ils se sont acquittés de leurs responsabilités importantes au nom du Conseil.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 50.